

## VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 8 novembre 2022**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Claude Comeau

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Hugo Gendreau, Sam Ierfino et René Lecavalier

Était aussi présente : Me Charlotte Gagné, greffière

- 2022-11-338 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE NOVEMBRE 2022 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 19 h 00, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de novembre 2022 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.
- PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC**
- Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.
- 2022-11-339 SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2022 ET APPROBATION DUDIT PROCÈS-VERBAL
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'accorder une dispense de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2022, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.
- D'approuver ledit procès-verbal.
- 2022-11-340 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois d'octobre 2022 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2022-11)
- 2022-11-341 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2022

## VILLE DE PINCOURT

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois d'octobre 2022 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2022-11-342      SUJET :      EMBAUCHE DE MADAME MARIE-HÉLEN DIONNE À TITRE DE  
MAGASINIÈRE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET  
INFRASTRUCTURES ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU  
CONTRAT DE TRAVAIL

Considérant les diverses étapes d'évaluation pour ce poste ;

Considérant l'évaluation globale favorable par le comité de sélection, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer madame Marie-Hélen Dionne à titre de magasinière au Service des travaux publics et infrastructures.

D'autoriser le maire, monsieur Claude Comeau, et le directeur général, Me Etienne Bergevin Byette ou en son absence, la directrice du Service juridique, des communications et du greffe, Me Charlotte Gagné, à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de travail à intervenir avec madame Dionne.

2022-11-343      SUJET :      DÉPENSES FINANÇÉES PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ  
« ENTRETIEN DES IMMEUBLES ET MOBILIER URBAIN » - ACHAT  
DE BANCS HÉRITAGE

Considérant que la Ville de Pincourt désire offrir aux citoyens la possibilité de dédier un banc en mémoire d'un individu ayant marqué à la municipalité ou offrir aux familles éprouvées la possibilité de dédier un banc à la mémoire d'un être cher disparu ayant résidé à Pincourt ;

Considérant que le conseil municipal a adopté la Politique sur le Programme de bancs Héritage lors d'une séance tenue le 14 juin 2022, sous le numéro de résolution 2022-06-197 ;

Considérant que la Ville de Pincourt veut procéder à l'achat d'inventaire de trois (3) bancs Héritage ;

Considérant que la Ville de Pincourt contribuera une somme maximale de 2 000 \$ pour les travaux connexes et l'installation par banc ;

Considérant que les citoyens devront acquitter les frais de l'achat desdits bancs, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## VILLE DE PINCOURT

D'autoriser l'achat des trois (3) bancs Héritage en lien avec la Politique du programme de bancs Héritage, auprès de la firme « *Groupe Sports-Inter Plus* » pour une somme de 6 024,69 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser la Ville à contribuer une somme de 6 000 \$, pour les travaux connexes et l'installation des trois (3) bancs Héritage.

D'autoriser le Service financier et administratif à facturer trois (3) bancs Héritage auprès des trois (3) citoyens choisis par le comité de sélection.

Que ces dépenses financées par le surplus réservé « Entretien des immeubles et mobilier urbain », soient imputées au poste comptable 22.700.50.896.

2022-11-344 SUJET : DEMANDE DE CONGÉ SABBATIQUE – MONSIEUR PHILIPPE ROGERS – POMPIER ET PREMIER RÉPONDANT DU SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE

Considérant que monsieur Philippe Rogers, employé à temps partiel depuis plus de cinq (5) ans, a déposé, le 26 octobre 2022, au bureau du Service des ressources humaines et du Service d'urgence et de protection incendie, une demande écrite de congé sabbatique pour la période du 26 octobre 2022 au 25 octobre 2023 inclusivement ;

Considérant que l'article 12 de la convention collective de travail en vigueur stipule que l'employé à temps partiel doit faire une demande écrite, 45 jours avant le début du congé sabbatique ;

Considérant que la direction générale et le Service d'urgence et de protection incendie accordent le congé sabbatique de monsieur Rogers, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la demande de congé sabbatique de monsieur Philippe Rogers, pompier et premier répondant du Service d'urgence et de protection incendie 26 octobre 2022 au 25 octobre 2023 inclusivement, selon sa demande déposée.

2022-11-345 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois d'octobre 2022 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2022-11-346 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – RÉPARATION DE LA TOITURE DU LABORATOIRE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

## VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la réparation de la toiture au laboratoire du Service des travaux publics et infrastructures, auprès de « *Les Constructions F. De Bellefeuille Inc.* » pour une somme de 16 901,33 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser une somme maximale de 5 748,75 \$, toutes taxes incluses auprès de divers fournisseurs pour toutes autres dépenses relatives en lien avec l'aménagement de la toiture du laboratoire du Service des travaux publics et infrastructures.

Que ces dépenses financées par le surplus non réservé soient imputées au poste budgétaire 22.300.20.035.

2022-11-347 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « PROJETS DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES » - OCTROI DE MANDAT POUR UN PROJET PILOTE POUR L'ÉCOUTE EN CONTINU DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

---

Considérant la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) 2019-2025 lancée en mars 2019 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

Considérant que la SQEEP s'inscrit dans une volonté de favoriser la pérennité des services d'eau et vise à assurer une gestion durable de la ressource et des actifs municipaux ;

Considérant la proposition d'un projet pilote pour l'écoute en continu du réseau de distribution d'eau potable de la Ville de Pincourt reçue par la firme Aqua Data Inc., il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi de mandat pour la réalisation d'un projet pilote d'écoute en continu du réseau de distribution d'eau potable pour une durée de deux (2) ans, auprès de « *Aqua Data Inc.* » pour la somme de 19 183,58 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « Projets de réfection d'infrastructures » soit imputée au poste budgétaire 02.413.00.411.

2022-11-348 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « PROJETS D'INVESTISSEMENT EN PARC ET TERRAIN DE JEUX » - OCTROI DE MANDAT POUR L'ÉTUDE DU BOISÉ ROUSSEAU ET DU PARC TAILLON

---

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi de mandat pour l'étude du boisé Rousseau et du Parc Taillon, auprès de « Solutions alternatives environnement » pour une somme de 17 217,51 \$, toutes taxes incluses.

## VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense financée par le surplus réservé « Projets d'investissement en parc et terrain de jeux » soit imputée au poste budgétaire 02.752.00.418.

2022-11-349 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS « DÉNEIGEMENT DES ÉCOLES » - OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS DES ÉCOLES ET DES STATIONNEMENTS INCITATIFS POUR LA SAISON 2022-2023

---

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat de déneigement des stationnements de l'école secondaire du Chêne-Bleu, des écoles primaires St-Patrick et Edgewater ainsi que le déneigement des stationnements incitatifs, pour l'année 2022-2023, à l'entreprise « *Déneigement Gabriel Inc.* », pour la somme de 53 089,71 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds « *Déneigement des écoles* » soit imputée au poste budgétaire 02.799.00.521.

2022-11-350 SUJET : AUTORISATION DE L'ADOPTION DE LA CHARTE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT

---

Considérant que les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants ;

Considérant que la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente *Charte municipale pour la protection de l'enfant* ;

Considérant qu'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants ;

Considérant qu'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance ;

Considérant qu'une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire ;

Considérant qu'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants ;

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil adopte la *Charte municipale pour la protection de l'enfant* et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics ;

## VILLE DE PINCOURT

- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours ;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges ;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance ;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants ;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants ;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

2022-11-351 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « PROJETS D'INVESTISSEMENT EN PARC ET TERRAINS DE JEUX » - AMÉNAGEMENT D'ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR

---

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur des Loisirs et Services communautaires, monsieur Francis Hamel, ou le directeur adjoint du Service des travaux publics et infrastructures, monsieur Miguel Faille, à procéder à l'aménagement d'éclairage extérieur, auprès de divers fournisseurs, pour une somme de 31 694,01 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « Projets d'investissement en parc et terrains de jeux » soit imputée au poste comptable 22.700.10.895.

2022-11-352 SUJET : AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE TRANSMETTRE CETTE DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES (MRCVS)

---

Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019 ;

## VILLE DE PINCOURT

Considérant que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

Considérant que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

Considérant que la municipalité de Pincourt désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

Considérant que la municipalité de Pincourt prévoit la formation de sept (7) pompiers pour le programme Pompier I et/ou de trois (3) pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

Considérant que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en conformité avec l'article 6 du Programme, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

2022-11-353      SUJET :      DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT ET INSTALLATION D'UN RÉSEAU DE STATION MÉTÉO INTELLIGENTE AVEC CAPTEUR DE TEMPÉRATURE DE LA CHAUSSÉE

---

Considérant que cette station permettra de fournir en temps réel des données météorologiques pour surveiller et entretenir le réseau routier en hiver et de mieux évaluer les déploiements préventifs pour des tempêtes ;

Considérant que cette station permettra au personnel opérationnel de prendre des décisions éclairées et plus économiques dans le cadre des opérations d'épandage ;

Considérant que cet appareil est conforme à l'orientation d'une ville intelligente ;

Considérant que cette station doit être installée avant la première neige, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, monsieur Yanick Bernier, à procéder à l'achat et l'installation d'une station météo intelligente avec capteur de température de la chaussée pour des fins de sécurité civile et de travaux publics, auprès de l'entreprise « Hydro météo » et divers fournisseurs pour la somme de 22 995 \$, toutes taxes incluses.

## VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense en immobilisation financée par le fonds de roulement soit imputée au poste 22.220.40.098.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 4 599 \$, à compter de l'exercice financier 2023.

2022-11-354	SUJET :	<u>APPROBATION DU PROJET ING-349711 DE VIDÉOTRON LTÉE</u>  PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  D'entériner l'approbation du projet ING-349711 de Vidéootron Ltée concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.
2022-11-355	SUJET :	<u>TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – OCTOBRE 2022</u>  PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :  <u>Commission de développement social, des services communautaires, loisirs et culture</u> <ul style="list-style-type: none"><li>• 4 octobre 2022</li></ul> <u>Commission des infrastructures, des travaux publics et de l'aménagement du territoire (spéciale)</u> <ul style="list-style-type: none"><li>• 27 octobre 2022</li></ul>
2022-11-356	AVIS DE	<u>MOTION – RÉGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE POUR L'ANNÉE FISCALE 2023</u>  Madame la conseillère Diane Boyer annonce qu'un règlement décrétant l'imposition des taux de taxe foncière générale pour l'année 2023 sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.
2022-11-357	AVIS DE	<u>MOTION – TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE RAMASSAGE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES DÉCHETS, DES DÉCHETS RECYCLABLES, DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES ET DES MATIÈRES ORGANIQUES POUR L'ANNÉE FISCALE 2023</u>  Madame la conseillère Denise Bergeron annonce qu'un règlement décrétant le tarif de compensation pour le service de ramassage, transport et disposition des déchets, des déchets recyclables, des résidus alimentaires et des matières organiques pour l'année fiscale 2023 sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.
2022-11-358	AVIS DE	<u>MOTION – RÉGLEMENT POUR FIXER LA TAXE D'EAU ET UN TARIF POUR LE SERVICE D'ÉGOUT POUR L'ANNÉE FISCALE 2023</u>



## VILLE DE PINCOURT

Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel annonce qu'un règlement pour fixer la taxe d'eau et un tarif pour le service d'égout pour l'année fiscale 2023 sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2022-11-359 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE FONCIÈRE BASÉE SUR LA SUPERFICIE DE TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES, TELS QUE MONTRÉS AU RÔLE D'ÉVALUATION EN VIGUEUR, POUR ACQUITTER EN 2023 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE-PERROT

---

Monsieur le conseiller Hugo Gendreau annonce qu'un règlement décrétant l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2023 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'Île Perrot, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2022-11-360 SUJET : ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL - ANNÉE 2023

---

Considérant qu'en vertu de l'article 319 de la Loi sur les cités et villes, le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires, en fixant le jour et l'heure du début de chacune, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Pincourt pour l'année 2023, tel que présenté :

- Mardi 10 janvier 2023
- Mardi 14 février 2023
- Mardi 14 mars 2023
- Mardi 11 avril 2023
- Mardi 9 mai 2023
- Mardi 13 juin 2023
- Mardi 11 juillet 2023
- Mardi 8 août 2023
- Mardi 12 septembre 2023
- Mardi 10 octobre 2023
- Mardi 14 novembre 2023
- Mardi 12 décembre 2023

2022-11-361 SUJET : DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE PINCOURT

---

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil de la Ville de Pincourt.

2022-11-362 SUJET : NOMINATION D'UN OFFICIER RESPONSABLE DE L'APPLICATION DE DIVERS ARTICLES DES RÈGLEMENTS 772, 803, 806, 841, 846, 868, 886, 891, 900 ET 910

---

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## VILLE DE PINCOURT

D'autoriser madame Julia Jurga, matricule 2207, à appliquer les divers articles des règlements 772, 803, 806, 841, 846, 868, 886, 891, 900 et 910, et à donner, pour et au nom de la Ville de Pincourt, des constats d'infraction le cas échéant.

2022-11-363 SUJET : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – RÉDUCTION DE LA MARGE AVANT SECONDAIRE – LOT 6 528 742

Considérant la demande de dérogation mineure formulée pour le lot 6 528 742 ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme, le 2 novembre 2022, a recommandé le refus de cette dérogation mineure ;

Considérant qu'un avis public a été publié à l'hôtel de ville ainsi que sur le site Web de la Ville le 21 octobre 2022, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt refuse la dérogation mineure demandée pour le lot 6 528 742, et interdise la réduction de la marge applicable à 4,25 mètres du côté sud du lot.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 19 h 24 et s'est terminée à 20 h 07.

2022-11-364 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2022

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 07, de lever la Séance ordinaire du 8 novembre 2022.

---

CLAUDE COMEAU  
MAIRE

---

ME CHARLOTTE GAGNÉ  
GREFFIÈRE